

**TRAVAUX PUBLICS
SANS FRONTIERES**

**Plan Stratégique
2021-2026**

Le mot du Président :

- Tout ce que l'on pensait.
- Tout ce que l'on disait.
- Tout ce que l'on souhaitait.
- Tout ce que l'on projetait.

C'est écrit et maintenant à réaliser !



Bon vent à TPSF pour ces 5 prochaines années.

Un grand merci à Evens, Théo et Daniel !

1- Introduction

La pandémie actuelle du COVID19 a fait basculer entre 88 et 115 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, rapportant le nombre total de personnes vivant dans l'extrême pauvreté à 703-729 millions de personnes. Selon les prévisions de la Banque Mondiale, la situation ne devrait pas s'améliorer dans la décennie en cours étant donné que le changement climatique devrait entraîner 68 à 135 millions de personnes dans la pauvreté. La situation devient de plus en plus urgente et l'accès à des services de base tels que l'eau, l'énergie, la santé ou encore l'éducation est essentielle pour améliorer le bien-être des populations.

A. Présentation succincte de TPSF

Travaux Publics Sans Frontières est une ONG qui a pour but fondamental de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les pays en développement. Notre mission est de soutenir les projets qui fournissent des infrastructures essentielles pour améliorer le niveau de vie des bénéficiaires de manière durable. Une attention particulière est portée sur l'implication des populations et des acteurs locaux, mais également à l'autonomie des bénéficiaires sur la gestion et la maintenance des infrastructures. Pour cela, nous soutenons la mise en place de formations aux métiers des Travaux Publics par nos partenaires en utilisant le concept de Chantier-École qui permet à des collectivités partenaires d'entreprendre des chantiers d'une certaine importance tout en contribuant à former des jeunes aux métiers des travaux publics. Nous mettons l'accent sur la formation des formateurs, le management de projet et apportons le matériel manquant pour l'aboutissement des projets de TP. Afin que l'implantation des infrastructures inerrantes à nos projets soient durables, nous sollicitons également notre équipe bénévole d'ingénieurs, économistes, sociologues et nos partenaires afin de réaliser les études techniques, socio-économiques préalables à la réalisation des projets.

a. Nos domaines d'action :

- i. Eau et assainissement
- ii. Electrification et éclairage public
- iii. Voiries et aménagements d'espaces publics
- iv. Infrastructures facilitant l'agriculture vivrière et durable.
- v. Ramassage et traitement des déchets.
- vi. Éducation et formation professionnelle.
- vii. Soutien aux acteurs publics et en particulier les collectivités territoriales.

B. Raisons du plan stratégique et durée couverte

Le plan stratégique couvre la période 2021 – 2026. Ce plan stratégique analyse le contexte et la place de l'organisation dans le développement et l'accès aux infrastructures de base, présente les valeurs, le rôle et les futurs objectifs à atteindre de TPSF. Ce plan stratégique a

été conçu afin d'apporter une réflexion en interne sur le plan d'action de l'organisation, d'améliorer l'efficacité sur l'atteinte des résultats des projets et d'apporter une transparence entre l'organisation, les partenaires et le public. Etant donné que nous sommes une structure relativement jeune – TPSF a été créé en 2015 – ce travail a été essentiel et marque un nouveau chapitre. Il nous a permis de capitaliser les constats des expériences, de relever les problématiques rencontrées afin de nous y adapter, de définir nos prochaines priorités et enfin de perfectionner notre méthodologie sur la mise en place des projets de développement.

2- Contexte

2.1- Contexte socio-économique

La Banque Africaine de Développement a souligné que la présence du déficit d'infrastructures publiques constitue un frein au développement. Le manque d'accès à des services essentiels tels que l'eau, l'énergie, la santé ou encore le transport ne permet pas d'engendrer un bien-être et une prospérité durable. En 2018, la Banque Africaine de Développement a estimé un manque de financement de 68 à 108 milliards de dollars par an sur le continent Africain.

Le continent africain dispose d'un taux d'accès à l'électricité de 43%, ainsi près de 600 millions de personnes n'ont pas d'accès à l'énergie. Ce taux peut être beaucoup plus faible dans certains pays. Selon la Banque Mondiale, le taux d'accès à l'électricité est de 25% à Madagascar. La consommation d'électricité par habitant est en moyenne de 180 kWh en Afrique subsaharienne, tandis qu'il est à 13000 kWh aux Etats-Unis et 6500 kWh en Europe. Les freins à l'adoption à l'électricité sont le prix – le prix unitaire de l'électricité est deux fois supérieur en Afrique qu'aux Etats-Unis -, le revenu des ménages, les avantages qu'ils retireront de l'électricité. Dans certaines zones, les coupures et les pannes sont fréquentes, en conséquence, de nombreux habitants ne souhaitent pas se raccorder. Ainsi, il y a un large déficit d'investissement des entreprises et des Etats, dans certains cas un réseau électrique peu fiable, une taille limitée du réseau électrique et une faible volonté à payer des ménages, malgré un désir croissant. Il est essentiel de souligner que chaque zone présente des particularités qui doivent être prises en compte avec un dialogue avec les partenaires locaux et une présence sur le terrain.

D'après la Banque Africaine de Développement, le manque d'accès à l'énergie est responsable du décès de centaines de milliers de personnes chaque année. De nombreux centres de santé ne peuvent fonctionner correctement. Pour s'éclairer, de nombreux habitants utilisent des lampes à pétrole nocives à la fois pour l'environnement et pour la santé. L'accès à l'énergie est essentiel au développement de l'éducation, de la santé et de l'économie. Il permet de créer de nouvelles activités commerciales, améliore la qualité des soins fournis par les centres de santé, réduit le niveau d'insécurité par l'installation de lampadaires dans les zones publiques. Il apporte également un certain confort de vie et améliore la qualité des services publics. Le continent Africain dispose d'une grande quantité d'énergie renouvelable inexploitée. Seulement un dixième du potentiel d'énergie hydraulique est exploité. Nous pensons que ces énergies constituent une réelle opportunité pour le développement des zones sans accès à l'énergie.

L'isolation de certaines zones rurales du réseau de transport du pays freine leur développement. L'isolation limite l'accès à des services essentiels tels que l'accès des malades à un centre de santé, des enfants à l'école mais il freine également le développement commercial de la zone. Le développement économique de la commune est fortement limité, dû au mauvais état de la route permettant l'accès à la commune. Le mauvais état des routes favorise l'isolation de certaines zones, ce qui limite leur développement économique.

A titre d'exemples, le développement économique de Andriatsemboka limite les possibilités de commerce avec les zones aux alentours à cause du mauvais état de la route. Un trajet de 4 heures est nécessaire pour aller de la capitale à Andriatsemboka pour un trajet de 40 km. L'isolement du village Talaba au Togo, empêche l'accès des enfants à l'école, aux malades et femmes enceintes d'accéder aux centres de santé, aux producteurs d'écouler leurs productions et de se ravitailler en biens de première nécessité sur les marchés locaux.

D'après l'OMS, 1 personne sur 3 n'a pas accès à une eau potable en toute sécurité. Si le nombre de personnes ayant accès à l'eau a augmenté ces 20 dernières années, il y a encore un nombre considérable de personnes consommant une eau impropre à la consommation, ou encore en s'approvisionnant vers une source trop éloignée. Sur les individus qui ne bénéficient pas d'un accès à un service élémentaire d'eau potable, 80% résident dans une zone rurale et la moitié d'entre eux vivent dans un des pays les moins avancés (PMA). La consommation d'eau de mauvaise qualité peut avoir de graves conséquences sanitaires. Selon l'OMS, 58% des cas de diarrhées dans les pays à moyen et bas revenus sont liés à la consommation d'eau non potable ou à un assainissement inadéquat. A titre d'exemple, dans la commune de Makénééné, 75% des consultations médicales sont attribuées à l'eau.

Durant les deux dernières décennies, les pays d'Afrique subsaharienne se sont orientés vers un processus de décentralisation afin de promouvoir la démocratie et d'améliorer l'efficacité du développement local. De nombreuses compétences, qui autrefois étaient aux mains de l'Etat, ont été transférées vers des structures déconcentrées. Ainsi, à travers ce processus, les collectivités locales sont devenues des acteurs à part entière du développement et de l'aménagement du territoire. Si les collectivités locales détiennent désormais plus de pouvoir et plus de responsabilités, elles peuvent connaître un manque de ressources financières et humaines pour pouvoir les assumer. Le rapport GLAAS 2019 a mis en évidence le manque de ressources financières, mais également le manque de ressources humaines pour l'atteinte des objectifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le manque de ressources humaines ne permet pas aux projets d'eau et assainissement d'avoir un impact durable. A Makénééné au Cameroun, les infrastructures hydrauliques sont abandonnées au premier dysfonctionnement faute de moyens et de compétences.

C'est sur la base de ces constats que TPSF s'engage d'une part, à soutenir l'implantation des infrastructures permettant l'accès à des services essentiels, et d'autre part, renforcer les capacités des ressources humaines des zones d'intervention, afin d'assurer la durabilité des projets.

2.2- Evolution de l'environnement institutionnel

L'environnement institutionnel inclut l'ensemble des politiques nationales et locales des pays d'intervention de TPSF. Cet environnement englobe les grands axes des politiques ministérielles et leur mise en œuvre dans les régions et communes.

Les priorités suivies par les pays cibles ont ainsi un impact direct sur les projets de TPSF. Il est impératif que les projets soient en adéquation avec l'environnement institutionnel local pour pouvoir les réaliser avec efficacité.

Nous présenterons ici les grandes lignes de l'environnement institutionnel des pays d'intervention de TPSF à savoir : Madagascar, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Sénégal.

1) Madagascar

A. *Plan National*

Madagascar a fixé la lutte contre la malnutrition et l'accès à l'éducation comme ses 2 priorités. Au-delà de ces 2 aspects, le gouvernement malgache a défini d'autres objectifs. Toutefois, Madagascar ne dispose plus d'un plan national de développement, le dernier s'étant achevé en 2019. Cependant les priorités fixées par le gouvernement dans le plan général de l'état (PGE) sont les suivantes :

- a. L'énergie et l'eau pour tous. L'objectif est de doubler la production énergétique sous 5 ans et réduire son tarif.
- b. La lutte contre la corruption. Ceci englobe une meilleure gouvernance et un renforcement de l'État de droit.
- c. L'éducation pour tous et l'adéquation des jeunes à l'emploi via des formations. Mieux former les jeunes en donnant plus de moyens aux centres d'études et de formation est décrit comme essentiel.

En ce qui concerne la formation professionnelle, elle est très peu présente dans les domaines techniques où elle coûte cher.

B. *Pertinence et efficacité des politiques publiques*

L'éducation et la formation professionnelle qui est la seconde priorité manquent de moyens et de qualité, et l'inégalité régionale est forte, il semble difficile d'être efficace dans l'atteinte des résultats à court terme.

En ce qui concerne la gouvernance, c'est un problème majeur. Plusieurs entreprises publiques ont été accusées de corruption. D'autres entités souffrent de problèmes financiers. C'est le cas de l'Agence de Développement de l'énergie rurale (ADER*). Le projet de TPSF est directement impacté puisque l'ADER s'est ainsi désengagée de son financement pour le projet d'Andriatsemboka.

2) Cameroun

A. *Plan national*

Le Cameroun possède un plan national pour la décennie 2020 avec une vision pour 2035. Les objectifs généraux sont les suivants :

- a. Devenir un pays à revenu intermédiaire (soit entre 3 706 et 11 455 dollars par habitant) ;
- b. Devenir un nouveau pays industrialisé ;
- c. Consolider le processus démocratique ;
- d. Lutter contre le sous-emploi ;

La partie économique semble l'objectif numéro 1. Le Cameroun via son plan national ambitionne de transformer son économie pour devenir un pays émergent à l'aube de 2035.

B. Pertinence et efficacité des politiques publiques

Nous voyons ainsi que le Cameroun cherchera à miser sur ses atouts notamment l'agriculture et les ressources minières pour atteindre ses objectifs. De plus, l'industrie est un secteur qui doit être transformé pour restructurer l'économie.

Pour atteindre son objectif, développer les compétences et améliorer les infrastructures de base (énergie, eau) est capital. Cela doit notamment être le cas dans les régions rurales.

L'ambition du gouvernement semble claire et assez efficace. Cependant, la gouvernance nationale reste un axe à solidifier pour réussir cette transition économique notamment dans un pays divisé par la langue.

3) Côte d'Ivoire

A. Plan national

La Côte d'Ivoire a rédigé un PND pour la période 2016-2020 intitulé vision Côte d'Ivoire 2040. L'objectif global affiché est l'émergence de la Côte d'Ivoire avec une base industrielle solide. Les priorités pour 2020 sont :

- a. Le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ;
- b. Le développement du capital humain et du bien-être social (formation des jeunes professionnels, éducation pour tous) ;
- c. La transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation (énergie, agriculture plus performante) ;

Tout comme le Cameroun, l'objectif est ambitieux mais s'appuiera sur un plan clair de modernisation de l'économie. De plus, la part belle est faite aux jeunes et à l'éducation pour atteindre cet objectif.

B. Pertinence et efficacité des politiques publiques

L'Etat va augmenter son investissement passant de 18,7% du PIB en 2015 à 23,9% en 2020. Investir massivement dans la formation des jeunes et la transformation industrielle du pays est une stratégie qui peut être efficace. Cela a déjà été démontré dans le passé avec plus de 2 millions d'emplois créés entre 2010 et 2015.

4) Sénégal

A. Plan national

Le Plan Sénégal Emergent s'étire de 2014 à 2018 et s'intitule vision 2035. L'ambition générale est une croissance économique à fort impact sur le développement humain. Ceci inclut la dimension de former et d'éduquer pour avoir un capital humain plus productif.

Le gouvernement cherche à consolider la gouvernance démocratique et la stabilité économique. Le Sénégal possède des atouts clairs mais veut les renforcer pour pérenniser son développement. La population jeune a des problèmes d'accès à l'emploi ; c'est une priorité de changer cette situation.

B. Pertinence et efficacité des politiques publiques

Des investissements dans les secteurs porteurs sont réalisés pour renforcer l'économie. Néanmoins, en somme, on remarque une très faible baisse de la pauvreté en zone rurale. L'aménagement du territoire est aussi plutôt un échec. La fourniture d'infrastructures de base n'est pas suffisante.

5) Togo

A. Plan National

Le Togo s'appuie sur un PND pour la période 2018-2022. 3 axes stratégiques ont été dégagés :

- a. La mise en place d'une plateforme logistique et d'un hub financier. Ceci inclut l'amélioration des infrastructures de transport notamment.
- b. Le développement d'un pôle agricole. Permettre un développement industriel tourné vers l'exportation.
- c. Le développement social et l'inclusion. Cela passera par l'électrification, l'aménagement des villes.

B. Pertinence et efficacité des politiques publiques

Lomé possède un vrai potentiel grâce à son aéroport. Cependant, le développement des infrastructures doit aussi passer par un développement des zones rurales. En effet, 96% des emplois sont ruraux.

Un objectif global qui découle du développement des infrastructures et de l'aménagement des villes est la création d'emplois. La croissance économique est en progression puisqu'elle est supérieure à 5% depuis 2019 et l'objectif est la création massive d'emplois à l'aube de 2022.

2.3- Coopération et solidarité international en Afrique Subsaharienne

1) Evolution de l'aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique Subsaharienne

En ce qui concerne l'appui aux pays de l'Afrique Subsaharienne, d'une manière générale, les données de l'OCDE montrent que l'Afrique Subsaharienne reste le principal bénéficiaire de l'APD en dépit de la baisse constatée dans le volume d'aide reçu par les pays de la région. En effet, le volume d'aide reçu par l'Afrique Subsaharienne en 2017 représentait 41,7% des versements nets effectués par les pays du CAD, tandis que ce dernier représentait 45,8% des versements nets précédemment. L'Afrique Subsaharienne reste de loin le plus grand bénéficiaire de l'APD suivi de loin par l'Asie du sud et centrale dont le volume d'aide reçu en 2017 ne représentait que 18% du total des versements.

Toutefois, un fait intéressant est à souligner. En dépit du fait que les dons restent la composante principale de l'APD reçue par l'Afrique Subsaharienne, les experts de l'OCDE ont constaté une hausse des prêts en faveur de l'Afrique Subsaharienne ces dernières années. Ce qui laisse supposer que le sous-continent s'affranchit peu à peu de la politique de la main tendue.

De manière particulière, globalement le volume de l'APD a connu une croissance moyenne de 0,73% sur la période 1990-2009 en Côte d'Ivoire. Cependant, entre 2003 et 2008, le volume de l'aide est resté très bas comparativement à l'ensemble de la période. Cette situation pourrait s'expliquer par les effets de la crise militaro-politique qu'a traversé la Côte d'Ivoire pendant cette période. Cette crise a occasionné la suspension de la coopération de certains partenaires techniques et financiers avec la Côte d'Ivoire. L'année 2009, s'est illustrée par la reprise du volume de l'aide qui a été aussi liée à la reprise de la coopération entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires techniques et financiers.

Toutefois, si l'on considère l'APD nette reçue (en \$ courant) par la Côte d'Ivoire on peut voir qu'il y a eu une explosion du volume d'aide reçue par cette dernière entre 2000 et 2018. En effet, le volume d'APD nette reçue par la Côte d'Ivoire est passé de 351 millions de dollars en 2000 à 954 millions de dollars en 2018, soit une croissance de 172%.

Il en est de même pour des pays comme le Cameroun, Madagascar, le Sénégal et le Togo où l'APD nette reçue a connu des croissances de plus de 100% entre 2000 et 2018. En effet, cette croissance est de l'ordre de 209% pour le Cameroun, 113% pour Madagascar, 129% au Sénégal et 326% au Togo.

2) Présence des acteurs du développement

La présence des acteurs du développement en Afrique Subsaharienne est une évidence car bailleurs de fonds, fonds et programmes des Nations-Unies, ONG internationales et locales se comptent par centaines sur le sous-continent africain. Pour ce qui est de la présence des ONG en particulier, il faut dire que le nombre augmente d'années en années, à titre d'exemple nous pouvons citer le cas de l'Afrique du Sud où 68 nouvelles ONG apparaissent chaque jour selon les données officielles.

3- Positionnement de TPSF sur le développement

A. Mission

La mission principale affichée est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées dans les pays en développement, en particulier en Afrique francophone subsaharienne. Elle se propose d'œuvrer pour le bien-être, la santé et le bonheur des personnes les plus démunies et de lutter pour l'amélioration de leurs conditions socio-économiques. Un des moyens les plus sûrs d'y arriver est de contribuer à augmenter le capital humain.

B. Valeurs

« **On ne développe pas, on se développe** » Joseph Ki-Zerbo.

Cette phrase traduit la philosophie de TPSF et charrie un ensemble de valeurs qui sont celles prônées par l'organisation à la fois dans sa relation avec ses partenaires, dans la conception et le montage de ses projets et dans sa relation avec les parties prenantes. Ces valeurs sont les suivantes :

En ce qui concerne la conception et le montage des projets

a. Le développement endogène

TPSF s'efforce de s'appuyer au maximum sur les ressources locales, notamment les ressources humaines pour répondre aux besoins des communautés. En ce sens, l'organisation n'impose pas une vision toute faite du développement mais se propose plutôt d'accompagner les communautés dans leurs efforts de développement.

b. Le développement durable

Depuis sa création TPSF s'efforce de trouver, de concert avec les communautés, des solutions durables aux besoins/problèmes identifiés qui sont respectueuses de l'environnement. Depuis l'adoption des 17 objectifs de développement durable par les Nations Unies, l'organisation appuie l'ensemble de ses projets sur lesdits objectifs notamment ceux qui correspondent directement à ses domaines d'intervention.

c. L'autonomisation

L'autonomisation est une condition nécessaire pour le développement. Comme dit l'adage, il est préférable d'apprendre à pêcher à quelqu'un plutôt que de lui donner du poisson à chaque fois qu'il est dans le besoin. C'est pour cela que TPSF priorise le transfert de compétence dans l'ensemble de ses projets afin que les communautés puissent développer leur capital humain et devenir autonomes et assurer la pérennité des réalisations de l'organisation.

d. Le professionnalisme

Quel que soit la communauté, les partenaires, l'importance et l'influence des parties prenantes, la taille et la nature du projet, TPSF travaille avec le même professionnalisme afin d'apporter des solutions qui respectent les mêmes standards observés dans les pays développés.

e. L'expertise

TPSF regroupe en son sein un ensemble d'experts spécialisés et expérimentés dans plusieurs domaines des travaux publics et du développement. Cette expertise est mobilisée sur chaque projet selon sa nature. L'organisation fait également appel à des experts extérieurs au besoin afin de s'assurer d'avoir en tout temps les avis les plus pertinents pour la conception de chacun de ses projets. Nous apportons une grande importance à ce que les solutions proposées soient bien adaptées à la réalité du terrain. C'est pour cela qu'avoir des partenaires locaux est pour nous essentiel et que à l'avenir nous espérons pouvoir installer des antennes TPSF dans les zones géographiques où nous intervenons.

f. La satisfaction des bénéficiaires

Les projets conçus et mis en œuvre par TPSF ont d'abord pour finalité de répondre à des besoins réels exprimés par les communautés avec lesquelles travaille l'organisation. Ainsi notre premier critère d'évaluation de la réussite de nos projets est la satisfaction des bénéficiaires car lesdits projets sont réalisés avec eux et pour eux.

g. L'appropriation

L'appropriation est une condition nécessaire pour la pérennité des projets de TPSF ainsi que pour la satisfaction des bénéficiaires. Elle se situe à deux niveaux dans les projets de TPSF. D'abord il s'agit de l'appropriation par les bénéficiaires des propositions de solutions issues d'un processus de consultation sérieux. Ensuite, il s'agit de la prise en compte et de l'appropriation par TPSF des valeurs, coutumes et mœurs locales dans la conception de ses projets afin d'adapter au mieux ses stratégies à celles-ci.

h. L'inclusion

L'inclusion est une valeur clé des projets de TPSF car il ne s'agit pas pour l'organisation de répondre aux besoins d'une catégorie ou d'une majorité à travers ses projets mais plutôt de répondre au mieux aux besoins de tous notamment ceux des minorités et des groupes marginalisés comme les femmes et les jeunes.

i. L'alignement

TPSF ne se veut pas le messie des communautés avec lesquelles elle travaille et ne cherche absolument pas à court-circuiter les autorités locales et nationales qui régissent les domaines dans lesquels elle intervient sur le terrain. C'est pour cela que pour chaque projet un accent particulier est mis sur le contexte institutionnel et l'organisation recherche systématiquement à développer des partenariats avec les autorités locales et nationales afin de s'assurer de l'alignement de ce dernier sur les politiques publiques et programmes nationaux.

j. La gouvernance participative

Convaincu que le vrai développement ne peut venir que d'une volonté commune et les efforts conjugués de tous les acteurs, TPSF prône la gouvernance participative dans l'ensemble de ses projets. C'est pour cela que pour chaque projet un comité de pilotage composé des représentants de toutes les parties prenantes est mis en place afin que les décisions soient prises de manière démocratique en tenant compte du point de vue de tout un chacun.

k. Le partenariat

Le partenariat est une valeur essentielle à TPSF. En effet, l'organisation mise beaucoup sur la conjugaison des efforts d'acteurs privés, publics, parapublics et/ou de la société civile pour apporter des solutions durables aux problèmes auxquels elle s'attaque et dans ses efforts pour un monde plus équitable. TPSF reste convaincue que des partenariats solides entre acteurs compétents et motivés sont des éléments clés pour une solidarité internationale efficace susceptible d'instaurer un véritable développement durable.

l. La relation avec les autres

Un bon partenariat repose sur de bonnes relations entre les acteurs. Ainsi, TPSF s'efforce d'entretenir de très bonnes relations de travail avec ses partenaires et avec les différentes parties prenantes dans le cadre de ses projets. Des relations fondées entre autres sur le respect mutuel, la compréhension mutuelle et la transparence.

m. L'ouverture à la diversité

TPSF croit fortement que la diversité peut être un atout pour apporter le changement. C'est pour cela que l'organisation adopte une politique d'ouverture à toutes les formes de diversités qu'elle soit culturelle, ethnique, raciale ou religieuse. En témoigne la pluralité de partenaires divers que nous avons eu au cours de ces 5 dernières années.

n. La transparence

TPSF est convaincue que la transparence constitue le ciment de tout partenariat. Ainsi, l'organisation pratique une politique de transparence totale à la fois avec ses membres, ses partenaires et aussi toutes les parties prenantes de ses projets.

C. Axes d'intervention

Dans le cadre de sa mission, TPSF intervient dans les domaines mentionnés dans l'introduction. Ces domaines peuvent être regroupés en 3 grands axes d'intervention :

a. Insertion et formation

En conformité avec ses valeurs de développement endogène et de développement durable, TPSF conçoit et développe des projets de formation professionnelle dans le domaine des travaux publics. Ces formations servent à répondre aux carences en main d'œuvre qualifiée dans le domaine des TP dont souffrent les collectivités locales avec qui l'organisation travaille. Elles servent aussi de passerelle pour assurer l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes dans les communautés d'intervention.

b. Développement des infrastructures essentielles au développement

Chez TPSF nous croyons fermement que l'amélioration des conditions de vie passe nécessairement par la mise en place d'infrastructures et de superstructures favorables au développement. C'est pourquoi depuis sa création TPSF conçoit de concert avec ses partenaires des projets d'infrastructures de base pour amorcer une amélioration durable des conditions de vie des bénéficiaires.

c. Renforcement des capacités des collectivités territoriales

TPSF prône la collaboration les acteurs de la société civile et les autorités locales en faveur d'un développement local endogène et durable. C'est pourquoi l'organisation s'efforce de pratiquer le transfert de compétence et la mise en place de formations pour renforcer les capacités des collectivités locales avec lesquelles elle travaille dans le but d'améliorer leurs capacités de mise en œuvre, de gestion et de maintenance des infrastructures publiques de base.

D. Méthodologie de travail

La méthodologie de travail de TPSF repose fortement sur le respect des différentes valeurs que prône l'organisation. Ainsi la méthodologie de travail de TPSF peut être résumé dans les 5 grands points qui suivent :

a. Projets issus des sollicitations d'acteurs locaux

Le portefeuille de projets de TPSF est exclusivement composé de projets qui ont été proposés par des acteurs locaux, généralement des associations communautaires et des ONG locales, qui identifient à la base les besoins à satisfaire ou les problèmes à résoudre au niveau de leurs communautés. Ces acteurs locaux sollicitent TPSF qui leur apporte son expertise technique pour identifier ensemble les solutions adéquates et les aide à mobiliser les ressources financières, humaines et en compétences nécessaires pour les mettre en œuvre.

b. Recherche systématique de partenariats avec les collectivités territoriales

Dans le cadre des projets qui n'ont pas été sollicités par les collectivités locales, TPSF s'emploie à établir le contact avec ces dernières dès la phase de conception du projet. Le but de cette prise de contact est d'informer les collectivités de l'idée de projet, de discuter du contexte institutionnel et enfin, dans la mesure du possible, de développer des partenariats pour la réalisation du projet.

c. Regroupement de partenaires français et locaux pertinents pour apporter des réponses efficaces

Quel que soit la taille et la nature du projet, TPSF fait toujours le choix de développer des partenariats, en dehors des partenariats incontournables avec les promoteurs de nos projets et les collectivités locales, avec d'autres acteurs locaux et étrangers qui peuvent apporter de la valeur ajoutée dans le processus de mise en œuvre. TPSF reste convaincu que la conjugaison des efforts et la diversité des acteurs, qu'ils soient publics, parapublics, privés ou associatifs, peuvent être de vrais catalyseurs pour le développement durable.

d. Alignement sur les objectifs stratégiques nationaux

L'un des points de controverses le plus connu et le plus débattu de l'aide internationale est celui de l'alignement. En effet, l'un des arguments forts soulevés dans les années 90 pour parler de l'inefficacité de l'aide a été le manque d'alignement de cette dernière sur les plans de développement nationaux, ce qui a conduit à la déclaration de Paris en 2005 et l'adoption d'un ensemble d'objectifs qui devaient résoudre le problème d'efficacité de l'aide. Toutefois, ces objectifs sont encore loin d'être atteints aujourd'hui encore notamment en ce qui concerne l'alignement.

C'est pourquoi, tout en priorisant une approche « Bottom-up » du développement, TPSF s'assure que ses projets s'inscrivent parfaitement dans la stratégie sectorielle nationale quel que soit le pays et le secteur d'intervention. Ce travail d'alignement se fait d'abord par une revue de littérature minutieuse concernant le contexte institutionnel pour chaque projet. Et ensuite par un dialogue prolongé avec les autorités locales plus au fait des dernières décisions prises au niveau local, régional ou au plus haut sommet de l'Etat.

e. Implication des populations locales dès le début du cycle de projet

Un autre point de controverse bien connu de l'aide internationale est celui de l'appropriation. En effet, il a été prouvé qu'un projet qui n'est pas accepté par la population au bénéfice de laquelle il est mis en œuvre est un projet voué à l'échec. Ce problème survient quand les populations locales sont mises de côté ou sont intégrées tardivement dans la gestion du cycle du projet.

Ainsi, à côté des acteurs publics, parapublics, privés et associatifs, TPSF s'efforce de travailler directement avec les populations locales en les intégrant dès la phase de conception du projet, en leur accordant des sièges au niveau des comités de pilotage des projets et en prônant une gouvernance participative des infrastructures de base réalisées dans le cadre desdits projets après le retrait de l'organisation.

E. Réalisations et contraintes

a. L'Organisation.

TPSF a été créé officiellement en Février 2015 avec la parution de ses statuts. TPSF est reconnue d'intérêt général ce qui lui donne le droit à la défiscalisation sur les dons. Le nombre d'adhérents physiques est assez stable passant de 27 en 2015 à 22 en 2020. L'organisation s'appuie sur des bénévoles.

TPSF a développé des partenariats au cours des 5 dernières années, aujourd'hui l'organisation compte parmi ses partenaires :

- i. 10 entreprises de Travaux Publics ;
- ii. 2 Fédérations Régionales des Travaux Publics (FRTP) ;
- iii. La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) ;

TPSF a une reconnaissance pour les services civiques depuis 2018. Deux par an sont employés. TPSF est en partenariat avec le CERDI pour bénéficier de stagiaires et de projets tuteurés. TPSF est aussi membre du master Erasmus. Enfin, depuis Octobre 2020, un salarié à 70% est au sein de l'ONG.

b. Les Projets.

Aujourd'hui, TPSF compte 13 projets dans son portefeuille qui sont répartis dans 7 pays différents dont 6 en Afrique : Madagascar, Cameroun, Côte d'Ivoire, Togo, Gabon, Sénégal, Liban.

Pour ces projets, TPSF a signé plusieurs conventions avec des ONG locales comme Dypamak pour le projet Makénéne. TPSF s'est associé à des instituts universitaires comme celui de Douala au Cameroun. Le ministère de la décentralisation en Côte d'Ivoire a également un accord avec TPSF. Enfin, TPSF travaille en étroite relation avec les mairies locales. Actuellement, des discussions sont en cours avec l'agglomération de Vichy pour mettre en place une coopération décentralisée entre cette dernière et la commune de Makénéne.

c. Les actions réalisées en 2020.

En dépit du contexte difficile de 2020, TPSF a quand même réussi à poser quelques actions concrètes sur le terrain, la majorité dans le cadre de ses projets. Les actions les plus importantes sont les suivantes :

- i. Un forage existant a été débouché à Makénéne dans le cadre du projet d'adduction d'eau en cours.
- ii. Du matériel de TP a été envoyé en Côte d'Ivoire dans le cadre du projet de création d'une plateforme logistique au profit des collectivités de la région du Goh.
- iii. Une pelleteuse et des vêtements ont été envoyés au Liban dans le cadre de la solidarité avec le pays après les explosions au port de Beyrouth.
- iv. Enfin, TPSF dispose désormais d'un local dans la région pour stocker son matériel de TP.

d. Les contraintes.

TPSF fait face à un ensemble de contraintes depuis sa création qui ont limité son intervention sur le terrain et ralenti son expansion jusqu'ici. Les plus importantes sont :

- i. Un manque de visibilité auprès des bailleurs de fonds ;
- ii. Un manque de communication auprès du grand public sur les actions menées ;
- iii. L'absence d'une équipe permanente
- iv. Une méthodologie de travail peut être enrichie pour être plus efficace ;
- v. Une absence d'espace de bureaux pour le travail en présentiel.
- vi. Une faiblesse de ses fonds propres.

e. Leçons apprises

Un travail sur les outils de communication comme le site internet et les réseaux sociaux sont des axes à travailler pour la communication externe.

TPSF doit chercher à mieux affecter ses ressources pour une meilleure efficacité sur chaque projet et pour avoir une organisation claire.

La poursuite d'actions concrètes comme l'envoi de matériels sera positive pour l'image de TPSF.

Enfin, des démarches pour avoir des bureaux et des antennes de TPSF dans d'autres villes seront des moyens de renforcer son envergure.

TPSF a bien respecté ses valeurs et nous sommes aujourd'hui reconnus pour la qualité de notre travail. Il faut continuer ainsi en essayant de mobiliser plus de ressources pour être plus efficace et avoir un vrai impact sur le terrain.

4- Objectifs stratégiques 2021-2026 de TPSF

Dans le cadre de ce plan quinquennal, l'organisation se fixe un ensemble de 9 objectifs à atteindre pour garantir son développement et surtout pour avoir un impact réel sur les populations avec lesquelles elle travaille. Les 9 objectifs fixés sont subdivisés en objectifs de développement et en objectifs organisationnels suivant qu'ils doivent apporter des changements au niveau des communautés avec lesquelles TPSF travaille ou au niveau de l'organisation elle-même.

A. Objectifs de développement

a. Objectif 1 : Insertion et formation

La mise en place d'un système innovant de formation professionnelle par chantiers-écoles qui permettra de favoriser l'insertion professionnelle de nombreux jeunes sans emploi et de former les futurs agents des collectivités locales.

Dans de nombreux pays d'Afrique Subsaharienne, un enjeu essentiel pour le développement est l'accès à des services de base comme l'eau, l'énergie, la santé ou les transports. Certains de ces services sont gérés par des collectivités - avec le soutien du secteur privé - qui manquent de ressources humaines et de compétences. C'est dans ce contexte que nous avons pour ambition de lancer des projets de formation professionnelle d'apprentis, de techniciens territoriaux et d'étudiants – Nombreux sont les jeunes formés dans l'enseignement secondaires et même au-delà, qui n'ont pas de travail et sont contraints de survivre de petits boulots dans les villes. Cette situation constitue une bombe sociale à retardement à laquelle il est grand temps de mettre fin. A titre d'exemple, nous menons actuellement un projet de formation professionnelle en Côte d'Ivoire. Outre la formation professionnelle et l'insertion des personnes formées, ces formations permettent une maintenance et une durabilité des infrastructures de base existantes et nouvelles et peuvent procurer un emploi à des jeunes dans un secteur qui ne peut qu'être en extension dans la plupart des pays en voie de développement. Un bon nombre d'infrastructures sont laissés à l'abandon pour cause d'un manque de compétences et de ressources humaines dans les zones en question.

Cible 1.1 : Formation et insertion des jeunes aux métiers des travaux publics.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 1.1.1 :** Nombre de projets de formation présent dans le portefeuille de projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 1.1.2 :** Nombre de chantiers-école réalisés par TPSF.
- ✓ **Indicateur 1.1.3 :** Nombre de jeunes apprentis, de techniciens territoriaux et d'étudiants formés aux métiers des Travaux Publics dans le cadre des projets de formation de TPSF.
- ✓ **Indicateur 1.1.4 :** Pourcentage de bénéficiaires des projets de formation ayant trouvé un emploi dans les 3 ans suivant la formation.

b. Objectif 2 : Développement des infrastructures de base et réalisation de travaux publics essentiels au développement.

L'organisation travaille avec les acteurs locaux, notamment les acteurs publics, afin d'améliorer de manière progressive l'accès aux infrastructures de base au profit de la population et de créer les conditions nécessaires au développement socio-économique des communautés.

Le Forum mondial sur les infrastructures a eu lieu pour la 1ère fois en 2016, il a rassemblé les banques de développement et des partenaires au développement. Selon ce forum, "les infrastructures jouent un rôle capital dans la croissance, la compétitivité, la création d'emplois et l'allègement de la pauvreté". L'accès à l'eau potable salubre, l'accès à l'électricité, être desservi par des routes praticables en toutes saisons sont des infrastructures essentielles au développement des populations. TPSF a fait ce constat et cherche à contribuer à diminuer ce déficit en Afrique.

Cible 2.1 : Eau, hygiène et assainissement (EHA)

Selon la Banque Mondiale, d'ici 2025 1,8 milliard de personnes vivront dans des zones en pénuries d'eau absolues. TFSF cherche via des projets à apporter un accès à l'eau potable.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 2.1.1** : Nombre de projets portant sur les thématiques de l'EHA présent dans le portefeuille de projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 2.1.2** : Nombre de projets liés à l'EHA réalisés.
- ✓ **Indicateur 2.1.3** : Nombre de bénéficiaires touchés par les projets EHA.

Cible 2.2 : Electricité et énergies renouvelables.

L'accès à l'énergie électrique accélère le développement des populations démunies et facilite la création d'activités génératrices de revenus (AGR). L'accès à l'électricité est un des axes d'intervention de TPSF.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 2.2.1** : Nombre de projets liés à l'électricité présent dans le portefeuille de projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 2.2.2** : Nombre de projets liés à l'énergie réalisés.
- ✓ **Indicateur 2.2.3** : Pourcentage des projets d'électricité faisant appel à des énergies renouvelables.
- ✓ **Indicateur 2.2.4** : Nombre de bénéficiaires touchés par les projets liés à l'électricité.

Cible 2.3 : Bâtiment et travaux publics (BTP)

Comme mentionné plus haut, l'amélioration des voies de communication comme les routes et les ponts, la construction d'infrastructures scolaires et sanitaires entre autres, sont parmi les éléments fondamentaux pour le développement. TPSF s'engage dans ce domaine.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 2.3.1** : Nombre de projets de BTP présent dans le portefeuille de projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 2.3.2** : Nombre de projets de BTP réalisés par l'organisation.
- ✓ **Indicateur 2.3.3** : Nombre de bénéficiaires touchés par les projets BTP de l'organisation.

c. Objectif 3 : Renforcement des capacités des collectivités locales

Les collectivités locales acquièrent de nouvelles compétences techniques et administratives et également des appuis logistiques qui renforcent leurs capacités à construire et à assurer la maintenance des infrastructures de base répondant aux besoins de leur population.

A TPSF notre approche du développement est une approche endogène. D'une part, nous misons beaucoup sur les acteurs locaux pour identifier les problèmes à résoudre et les besoins à satisfaire dans leur communauté. Et d'autre part nous voulons nous appuyer sur les ressources locales pour la mise en œuvre de nos projets et pour la pérennisation des résultats de ceux-ci. De plus, nous croyons fermement à l'autonomisation des communautés avec lesquelles nous travaillons car notre but n'est pas et ne sera jamais de suppléer les acteurs locaux, en particulier les acteurs publics, dans leur travail qui est de créer des conditions favorables au développement de leur communauté et à l'amélioration du bien-être de leur population. C'est pour cela que TPSF se propose d'appuyer ces acteurs locaux, notamment les acteurs publics à qui il revient d'accomplir la lourde mission mentionnée plus haut, non seulement en les aidant à résoudre certains problèmes ou à satisfaire certains besoins, mais aussi en leur transférant des compétences essentielles et en mettant à leur disposition des moyens techniques qui leur permettront d'aborder et de résoudre d'autres problèmes similaires en toute autonomie.

Cible 3.1 : Dans le cadre de chaque projet, TPSF s'assurera de permettre le transfert aux collectivités locales des compétences techniques en matière de conception et conduite de travaux publics, maintenance des équipements et infrastructures publiques et autres, en faisant participer leur personnel technique aux différentes phases du projet notamment aux chantiers-école lors de la mise en œuvre mais aussi par des activités de formation adaptées.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 3.1.1** : Nombre d'agents techniques des collectivités locales ayant acquis des compétences dans un domaine des travaux publics à travers les projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 3.1.2** : Nombre d'agents techniques formés par TPSF qui font encore partie du personnel des collectivités locales 3 ans après leur formation.
- ✓ **Indicateur 3.1.3** : Nombre de projets d'infrastructures mise en œuvre par les collectivités locales après le renforcement de leurs capacités en utilisant en majorité leur personnel technique.

Cible 3.2 : Dans le cadre de chaque projet, TPSF s'assurera de permettre le transfert aux collectivités locales des compétences en matière de gestion administrative et de mise en œuvre de travaux publics et également en matière de gestion administrative du fonctionnement des équipements et infrastructures publiques issues des travaux.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 3.2.1** : Nombre d'employés de bureau des collectivités locales ayant reçu des compétences en gestion administrative et financière appliquée aux travaux publics à travers les projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 3.2.2** : Nombre d'employés de bureau formés par TPSF qui font encore partie du personnel des collectivités locales 3 ans après leur formation.
- ✓ **Indicateur 3.2.3** : Pourcentage d'équipements et d'infrastructures publiques gérés par les collectivités locales qui sont toujours en fonctionnement 5 ans après la fin des projets dont ils sont issus.

Cible 3.3 : Développement de plateformes logistiques disposant d'un ensemble d'engins et de matériels de travaux publics en Afrique Subsaharienne qui permettront à TPSF de mettre du matériel à disposition des collectivités locales partenaires dans le cadre de leurs projets.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 3.3.1** : Existence d'au moins une plateforme logistique TPSF en Afrique Subsaharienne.
- ✓ **Indicateur 3.3.2** : Nombre de projets d'infrastructures et de travaux relevant du domaine des travaux publics mis en œuvre par les collectivités locales en utilisant des matériels provenant d'une plateforme logistique TPSF.
- ✓ **Indicateur 3.3.3** : Nombre de collectivités locales partenaires de TPSF.

d. Objectif 4 : Implication des bénéficiaires dans la réalisation des projets de développement

Les bénéficiaires des projets de l'organisation participent à la gestion du cycle de projet depuis la phase de conception et sont considérés comme des parties prenantes aussi influentes qu'importantes.

A TPSF nous avons un grand sens de l'humain et de respect de la dignité humaine, c'est pour cela qu'au rang des valeurs de l'organisation figurent la satisfaction des bénéficiaires, l'inclusion et l'appropriation. En effet, les projets sur lesquels travaille TPSF visent d'abord et avant tout à résoudre des problèmes ou à satisfaire des besoins réels identifiés par la population même qui fait face auxdits problèmes. Ainsi, nous pensons que les personnes les mieux placées pour exposer de manière précise les problèmes et besoins auxquels elles font face quotidiennement sont les futurs bénéficiaires. Notre travail est de traduire la description des problèmes exposés par les personnes concernées en pistes de solutions, de proposer notre meilleure solution dans le cadre d'un projet cohérent et de la mettre en œuvre, et cela en constante information et concertation avec les futurs bénéficiaires.

Cible 4.1 : Adoption d'une approche de travail qui prend en compte les intérêts des différentes catégories de bénéficiaires (collectivités locales, associations locales, femmes, jeunes etc.) dans chaque projet.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 4.1.1 :** Existence systématique d'un comité local de développement pour chaque projet de TPSF.
- ✓ **Indicateur 4.1.2 :** Représentativité proportionnelle ou par quota de toutes les catégories sociales au niveau des comités locaux de développement.
- ✓ **Indicateur 4.1.3 :** Existence systématique d'un comité de pilotage du projet incluant toutes les parties prenantes du projet.

Cible 4.2 : Recherche systématique de partenariat entre les différentes catégories de bénéficiaires pour faciliter une gestion participative et responsable des équipements et des infrastructures publiques issues des projets.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir de l'indicateur suivant :

- ✓ **Indicateur 4.2.1 :** Participation des organisations de la société civile et des représentants de la population dans la gestion post-projet des équipements et des infrastructures

B. Objectifs organisationnels

a. Objectif 5 : Développer un environnement de travail convivial et stimulant pour améliorer l'efficacité de l'organisation

TPSF offre à son personnel, ses bénévoles, ses stagiaires et services civiques un environnement de travail stimulant qui leur permet d'être plus efficace dans leur travail tout en conservant la flexibilité et la souplesse qui est propre à l'organisation.

Le secteur du développement est très concurrentiel. De nombreuses ONGs sollicitent des dons auprès des bailleurs ou via des levées de fonds. Une jeune ONG comme TPSF doit chercher à améliorer son environnement de travail pour être plus efficace. Par environnement de travail

nous faisons référence à la combinaison des ressources humaines et matérielles, de l'espace de travail qui les accueille et de l'ambiance qui y règne.

Cible 5.1 : Avoir une équipe permanente.

L'ensemble des bénévoles nécessite d'être épaulé par une équipe salariée qui s'inscrit dans la durée chez TPSF.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 5.1.1** : Nombre de postes salariés créé au sein de l'organisation.
- ✓ **Indicateur 5.1.2** : Durée moyenne des contrats de ses employés.
- ✓ **Indicateur 5.1.3** : Durée et régularité des adhésions à TPSF.

Cible 5.2 : Avoir des bureaux permanents.

Bénéficier de ses propres bureaux de travail à Clermont-Ferrand sera positif pour l'efficacité du travail et pour maintenir un contact humain entre les membres de TPSF.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir de l'indicateur suivant :

- ✓ **Indicateur 5.2.1** : Obtention d'un espace de travail disponible régulièrement pour accueillir la nouvelle équipe TPSF.

b. Objectif 6 : Mise en place d'une organisation de travail plus structurée et plus performante

TPSF adopte une nouvelle méthodologie de travail innovante mais alignée sur les règles standards de management des organisations et de gestion de projets qui lui garantit une meilleure performance

Le bénévolat constitue la base de notre organisation car c'est de là que provient la majeure partie de notre force de travail. Ainsi, nous voulons que la nouvelle méthodologie de travail facilite une meilleure intégration de nos bénévoles, peu importe leur localisation géographique, dans la gestion interne de l'organisation et des projets en définissant clairement les rôles, attributions et affectations de chacun et en assurant une parfaite coordination du travail des bénévoles, des employés, des stagiaires et des services civiques. La performance de l'organisation étant jugée par rapport à son impact sur les populations avec lesquelles elle travaille, nous voulons également que la nouvelle méthodologie en matière de gestion du portefeuille de projets respecte les principes standards en matière de gestion de projets tout en laissant de la place à l'innovation.

Cible 6.1 : Adoption d'une nouvelle structure organisationnelle faisant le lien entre les besoins de l'organisation, en termes de performance, et les ressources humaines dont elle dispose.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 6.1.1** : Modification des statuts de l'organisation incluant les dispositions légales en faveur de la nouvelle structure.
- ✓ **Indicateur 6.1.2** : Rédaction et adoption du document de structure interne et des règlements intérieurs de l'organisation.

Cible 6.2 : Renforcement des antennes existantes et création de nouvelles antennes en fonction des besoins stratégiques de représentation de l'organisation et/ou de facilitation du travail d'équipe pour les bénévoles se trouvant au même endroit.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 6.2.1** : Augmentation du nombre de bénévoles dans les antennes existantes.
- ✓ **Indicateur 6.2.2** : Augmentation du nombre d'antennes de TPSF sur le territoire français.
- ✓ **Indicateur 6.2.3** : Augmentation du nombre de projets du portefeuille qui sont gérés par les antennes.

Cible 6.3 : Adoption d'une nouvelle méthodologie pour constituer le portefeuille de projets de l'organisation qui prend en considération l'impact potentiel, les ressources disponibles et l'opportunité des efforts à déployer dans le cas de chaque nouveau projet.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 6.3.1** : Existence de critères clairement établis pour intégrer des projets au portefeuille de projets de l'organisation.
- ✓ **Indicateur 6.3.2** : Existence d'un dispositif transparent pour la validation du choix des projets en fonction des critères.

Cible 6.4 : Développement et diffusion d'un processus standard de gestion de cycle de projets adaptable à tous les projets du portefeuille de projets de l'organisation qui décrit la marche à suivre, technique et administrative, pour chaque projet depuis sa conception jusqu'à l'évaluation de son impact.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 6.4.1** : Existence d'un guide de montage de projet explicitant la marche à suivre pour la gestion du cycle de projet depuis la conception jusqu'à l'évaluation d'impact.
- ✓ **Indicateur 6.4.2** : Existence pour chaque projet d'un Proposal, d'un plan de management de projet (PMP) et d'une fiche technique.
- ✓ **Indicateur 6.4.3** : Existence d'un système standard de suivi-évaluation des projets du portefeuille.
- ✓ **Indicateur 6.4.4** : Existence de procédures administratives et financières, respectant les règles standards, à suivre dans la mise en œuvre des projets.

Cible 6.5 : Adoption d'une approche de travail favorisant l'équité de genre, l'intégration des jeunes et l'alignement sur les ODD à la fois au niveau des projets qu'au niveau de l'organisation elle-même.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 6.5.1 :** Nombre de femmes bénéficiaires des projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 6.5.2 :** Nombre de jeunes bénéficiaires des projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 6.5.3 :** Pourcentage moyen de femmes faisant partie des comités locaux de développement dans les projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 6.5.4 :** Pourcentage moyen de jeunes faisant partie des comités locaux de développement dans les projets de TPSF.
- ✓ **Indicateur 6.5.5 :** Pourcentage de femmes et de jeunes ayant acquis des compétences techniques et/ou administratives dans le cadre des projets de TPSF.

c. Objectif 7 : Transparence

Une communication claire et transparente envers nos adhérents, nos financeurs et le public. La communication et la transparence sont d'une importance capitale afin de consolider une relation de confiance envers nos partenaires. Elles doivent permettre à tous d'observer l'actualité de notre organisation et l'impact de nos projets.

Un plan de communication sera mis en place afin d'améliorer la transparence de notre organisation auprès de nos partenaires et du public. Nous avons décidé de mettre en place un nouveau site internet, où il sera possible de s'abonner à une Newsletter. Tous les trois mois, un compte rendu de nos activités sera envoyé à nos abonnés. Les rapports d'activité annuels seront dorénavant publiés sur le nouveau site internet.

Cible 7.1 : Communiquer régulièrement sur l'avancement de nos projets et sur l'actualité de notre organisation

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 7.1.1 :** Envoi d'une newsletter effectué tous les trois mois.
- ✓ **Indicateur 7.1.2 :** Publication de nos rapports d'activité annuels.
- ✓ **Indicateur 7.1.3 :** Communication régulière sur les pages Facebook et LinkedIn.

Cible 7.2 : Améliorer la notoriété de TPSF auprès du grand public et des bailleurs. Le secteur du développement est très concurrentiel. De nombreuses ONG sollicitent des dons auprès des bailleurs. Une jeune ONG comme TPSF doit chercher à accroître sa notoriété auprès du grand public et des bailleurs internationaux.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir de l'indicateur suivant :

- ✓ **Indicateur 7.2.1 :** Nombre de personnes suivant les pages LinkedIn et Facebook.
- ✓ **Indicateur 7.2.2 :** Nombre d'entreprises donatrices qui font partie du réseau TPSF.

d. Objectif 8 : Financement

Le financement est un enjeu crucial pour l'avancement de nos projets. À l'heure actuelle, notre structure fonctionne principalement sur les financements de nos adhérents. Nous avons décidé d'améliorer les sources de financements existantes et de les diversifier. Cela nous permettra de dégager une marge de manœuvre plus large pour avancer nos projets, notamment dans la réalisation des études préalables.

Au vu des ambitions de notre structure, et de l'envergure de nos projets, nous devons augmenter les financements dont nous disposons. Un objectif essentiel pour les prochaines années.

Cible 8.1 : Augmentation de nos fonds propres et augmentation du nombre d'adhérents et de partenaires.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 8.1.1 :** Nombre de nouveaux adhérents annuels.
- ✓ **Indicateur 8.1.2 :** Nombre de nouveaux partenaires financiers annuels.
- ✓ **Indicateur 8.1.3 :** Progression du budget annuel de TPSF.

Cible 8.2 : Diversification de nos sources de financement.

À l'heure actuelle, nos ressources financières proviennent essentiellement du financement de nos adhérents. Nous avons décidé de nous lancer à la recherche d'autres types de financements (dons matériels et financiers, fondations privées, bailleurs de fonds publics...)

Les progrès accomplis seront mesurés à partir de l'indicateur suivant :

- ✓ **Indicateur 8.2.1 :** Montant des fonds provenant d'une source autre que celui de nos adhérents.

Cible 8.3 : Développer des relations durables auprès de nos financeurs. Dans plusieurs cas de figure, nous avons des projets dans une même zone géographique. Un travail sur plusieurs années doit être mené pour les réaliser. Dans cette optique, nous voulons développer des relations durables auprès de nos financeurs qui nous financent sur une zone géographique ou bien sur une même thématique.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 8.3.1 :** Nombre de bailleurs qui nous financent au-delà de trois ans et sur au moins 2 projets.
- ✓ **Indicateur 8.3.2 :** Nombre d'entreprises faisant partie du futur « club des entreprises partenaires de TPSF ».

e. Objectif 9 : Présence dans les zones d'intervention

Avoir une proximité, être présent sur le terrain, afin d'avoir un travail optimal avec nos partenaires et les bénéficiaires.

Nous devons nous engager à avoir une présence accrue sur les zones d'intervention de nos projets. Cette présence nous permettra d'être au plus près de la réalité du terrain, des besoins, des risques associés à nos projets, afin de les prendre en compte. Cette présence sera essentielle pour le travail de suivi et évaluation et pour mesurer les impacts de nos projets.

Cible 9.1 : Mise en place d'une plateforme logistique en Afrique de l'Ouest.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir de l'indicateur suivant :

- ✓ **Indicateur 9.1.1 :** Base logistique créée en Afrique de l'Ouest.

Cible 9.2 : Création d'antennes dans les zones d'intervention des projets.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir de l'indicateur suivant :

- ✓ **Indicateur 9.2.1 :** Nombre d'antennes créées dans les zones d'intervention de nos projets.

Cible 9.3 : Augmentation du nombre de missions et de soutiens matériels réalisés par TPSF dans les zones d'intervention de nos projets.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir des indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur 9.3.1 :** Nombre de missions de terrain réalisées au cours de l'année.
- ✓ **Indicateur 9.3.2 :** Nombre de matériels envoyés ou déployés sur le terrain.

Cible 9.4 : Développer des relations durables avec des partenaires provenant des zones d'intervention de nos projets.

Les progrès accomplis seront mesurés à partir de l'indicateur suivant :

- Indicateur 9.4.1 :** Nombre de partenaires locaux annuels.

5- Mise en œuvre, suivi et évaluation du plan stratégique

A. Mise en œuvre du plan stratégique

Pour la mise en œuvre de ce plan, chaque année un plan opérationnel annuel (POA) exprimant les lignes d'action sera établi. Il devra répondre aux ambitions du plan stratégique et déterminer les priorités de l'année concernée. Tous les 6 mois une réunion sera faite afin de vérifier la conformité des actions avec le POA de l'année concernée et plus globalement avec le plan stratégique.

B. Suivi du plan stratégique

Un comité sera chargé du suivi et de l'évaluation du plan stratégique. Le comité sera composé de 5 membres tous adhérents ou bénévoles chez TPSF. Dans l'idéal ce comité devrait être composé de deux membres du Conseil d'Administration, de deux représentants des personnes

morales adhérentes (entreprises, fédérations de TP etc.) et d'un bénévole n'appartenant pas aux catégories précitées. Le comité se réunira tous les 6 mois afin d'effectuer une évaluation intermédiaire de la mise en application du POA et de sa conformité avec le plan stratégique.

De plus, le comité présentera les résultats de son analyse sur le suivi du plan et ses préconisations au comité exécutif qui se chargera de faire des ajustements au niveau du POA de l'année en question et/ou au niveau du plan stratégique si nécessaire.

C. Evaluation du plan stratégique

a. Evaluation à mi-parcours

Le comité chargé du suivi et de l'évaluation du plan stratégique mettra en œuvre une évaluation à mi-parcours du plan au cours de sa deuxième année. En utilisant les indicateurs rattachés aux différentes cibles, ledit comité analysera les progrès accomplis par le comité exécutif vis-à-vis des objectifs stratégiques. Si en dépit des ajustements réalisés après les évaluations intermédiaires les écarts constatés entre les objectifs stratégiques et les réalisations de TPSF sont très importants le comité proposera alors au comité exécutif une mise à jour du plan stratégique. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours doivent être présentés en Assemblée Générale (AG) et la mise à jour doit être validée par l'AG comme pour le plan initial.

b. Evaluation finale du plan stratégique

Au premier trimestre de l'année 2027, le comité de suivi et d'évaluation du plan stratégique réalisera une évaluation finale du plan stratégique pour mesurer les progrès accomplis par l'organisation et son impact sur le terrain durant la période de mise en œuvre dudit plan. Un rapport d'évaluation doit être produit et présenté lors de l'AG de 2027.